

Conseil municipal du Mardi 30 Juillet 2024

Envoyé en préfecture le 31/07/2024
Reçu en préfecture le 31/07/2024
Publié le
ID : 064-216401240-20240730-3772024-DE

Présents 11/14: ANCHORDOQUY Jean Michel, SEYCHAL Anton,

INCAURGARAT Nathalie - CEDARRY Suzanne- IBARROLA Pascal MARISCO Jean Pierre -SABAROTS Anne Marie - ONDICOL Beñat - ORHATEGARAY Ramuntxo, Monique OXOBY- ETCHEVERRY Bernadette

Absents 3/14 : ARROSSA Lidia- - URRIZAGA Peio- BIDONDO Jean Pierre

Convocations transmises le 12-07-2024

2024/37- Longueur de la voirie

Vu :

- le code général des collectivités territoriales, en son article L 2121-29
- l'article L. 2334-1 à L 2334-23 du code général des collectivités territoriales

Considérant :

- le mode de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement s'appuyant en particulier sur le critère concernant la longueur de la voirie communale.
- l'obligation de déclarer chaque année auprès des services de la Préfecture la longueur de voirie communale mise à jour, compte-tenu du classement de nouvelles voies dans le domaine public communal.
- la nécessité d'actualiser le tableau d'inventaire des voiries et d'approuver le linéaire de voirie communale mis à jour pour 69,402 kilomètres linéaires.

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme
Le Maire : Jean-Michel ANCHORDOQUY

